



Séparation avec bien immobilier

Par **jean 02**, le **09/02/2014** à **11:03**

[fluo]bonjour[/fluo]
Ni marié, ni pacsé, ma compagne et moi avons acheté un bien immobilier il y a 13 ans, dont je suis propriétaire à 70% et elle 30%. Pour ce faire nous avons pris un crédit à nos 2 noms. Ma compagne n'a jamais participé au paiement de ce crédit. Il y a 2 ans, elle a quitté le domicile avec notre fille de 13 ans. Aujourd'hui, elle réclame sa part de la maison et exige de réintégrer le domicile. Quel est mon recours ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **09/02/2014** à **11:07**

Bonjour,
Comme il est souvent rappelé ici, le titre prime la finance, ce qui signifie que, même si votre ex compagne n'a pas réellement financé le bien, elle en est propriétaire à 30% (sauf à obtenir une décision judiciaire pour démontrer la réalité du financement, procédure fortement aléatoire).
Donc elle a le droit d'exiger une sortie d'indivision qui peut se faire soit par partage (l'un rachète la part de l'autre), soit par vente du bien à un tiers.

Par **monq**, le **16/02/2014** à **14:35**

bonjour
Comme Jean02, ni marié ni pacsé, mon ex compagnon et moi même n'arrivons pas à ce mettre d'accord sur le prix de vente de notre maison, cela fait plus de 2 ans que ça dure. Que faut il faire pour que les choses avance rapidement.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2014** à **15:07**

Bonjour,rnrnLa loi dit que nul ne peut être contraint de rester dans une indivision s'il ne le souhaite pas.rnrnDemander alors, au Tribunal de Grande Instance la dissolution de cette indivision et la vente judiciaire du bien. Attention, chaque indivisaire, donc y compris celui qui refuse de vendre, va y perdre des plumes.